

MISE EN PLACE D'UN RECUEIL RÉGLEMENTAIRE ET ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN CONFORMITÉ DE L'ENTREPRISE



REGULATIONS

Veiller à la conformité réglementaire dans une entreprise est une obligation légale. Cela nécessite des compétences et des connaissances pointues dans le domaine. Agria Grand Est vous propose d'établir un recueil réglementaire adapté à votre activité et à votre structure.

Ce recueil réglementaire consiste dans un premier temps à identifier parmi la production législative, les textes applicables à l'entreprise et dans un second temps (si l'entreprise le souhaite) étudier le positionnement de l'entreprise face aux exigences réglementaires afin de définir les actions nécessaires à mettre en place pour se conformer à ces exigences.

NOS SERVICES :

1. RÉALISATION D'UN RECENSEMENT DES EXIGENCES APPLICABLES AU SEIN DE VOTRE ENTREPRISE.

+ Les avantages



Une veille réglementaire formalisée adaptée à votre activité



Anticipation de vos informations obligatoires en cas d'évolution réglementaire.

2. ÉTUDE

Étude du positionnement de l'entreprise face aux exigences réglementaires et, dans le cas échéant, proposition d'un plan d'action permettant la mise en conformité de l'entreprise.

Tarifs :

Nous consulter

Votre interlocuteur



Julie COIGNUS

Chef de projet Qualité Hygiène Sécurité
Environnement / Réglementaire

Tél : 03.83.44.08.79 | 06.25.51.21.23

Email : julie.coignus@iaa-lorraine.fr